

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Thetford Mines

Le 5 juin 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 5 juin 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Jean-François Morissette	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Marco Tanguay
Yves Bergeron	François Madore
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absente :

La conseillère Josée Perreault

1 -

## **PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1,1-  
Proclamation -  
Municipalité alliée  
contre la violence  
conjugale

**2017-189TM**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

la conseillère Hélène Martin  
le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines se proclame comme municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2 - ORDRE DU JOUR**

2,1-  
Adoption de l'ordre  
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

**2017-190TM**

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 5,2 Présentation des états financiers de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*La séance est suspendue à 20 h 15.*

*La séance reprend à 20 h 55.*

2,2-  
Dépôt du rapport  
d'activités du  
Conseil  
muni/scolaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

**2017-191TM**

QUE le rapport d'activités du Conseil muni/scolaire 2016-2017 soit accepté tel qu'il a été présenté par les étudiants de ce conseil dans la salle du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines ce 5 juin 2017;

QUE les étudiants et les personnes ressources ayant participé à ce projet soient félicités pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE**

3,1-  
Adoption du  
procès-verbal de la  
séance ordinaire du  
15 mai 2017

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

**2017-192TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

#### **RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4,1-  
Adoption du  
procès-verbal du 15  
mai 2017 de la  
Commission  
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la Commission permanente du Conseil du 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

2017-193TM

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 15 mai 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soit adopté et dans lequel les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 -

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

5,1-  
Regroupement des  
OMH de la MRC  
des Appalaches

ATTENDU QUE les offices municipaux d'Adstock, Disraeli, East-Broughton, St-Jacques-de-Leeds, St-Joseph-de-Coleraine, St-Pierre-de-Broughton et Thetford Mines vont demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

2017-194TM

ATTENDU QUE les offices présenteront une requête pour la délivrance de lettres patentes constituant le nouvel office en une personne morale sans but lucratif;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre en place un conseil d'administration provisoire pour le nouvel office jusqu'à ce que les administrateurs permanents soient nommés;

ATTENDU QUE chaque municipalité membre du nouvel office est invitée à désigner un représentant qui deviendra un administrateur provisoire;

ATTENDU QUE monsieur François Chauvette est présentement un des administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines;

ATTENDU la recommandation du président l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines désigne monsieur François Chauvette comme son représentant au sein du nouvel Office municipal d'habitation de la MRC des Appalaches, pour qu'il agisse à titre d'administrateur provisoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5,2-  
Présentation du  
rapport financier de  
l'année 2016

Le maire présente les faits saillants du rapport financier de l'année 2016.

5,3-  
Nomination au sein  
d'un organisme

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Espace entrepreneuriat de la région de Thetford réserve un siège à un représentant de la Ville;

2017-195TM

ATTENDU l'échéance du mandat des membres du conseil d'administration de cet organisme et l'assemblée générale des membres qui aura lieu prochainement;

ATTENDU l'intérêt des membres du Conseil de s'impliquer au sein d'organismes locaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller Jean-François Delisle soit nommé à titre de représentant de la Ville de Thetford Mines au sein du conseil d'administration d'Espace entrepreneuriat de la région de Thetford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6,1-  
Rapport de la  
greffière sur les  
demandes de  
dérogations  
mineures (4)

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard des demandes concernant :

- Les propriétés situées au 1651, 1657, 1665, 1673, 1681 et 1689, rue de la Nature;
- La propriété située au 61, rue Turcotte;
- La propriété située au 855, rue Turcotte;
- La propriété située au 203, boulevard Frontenac Ouest.

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de ces demandes.

7 -

## GESTION DU TERRITOIRE

7,1-  
Dérogation mineure  
pour les propriétés  
situées au 1651,  
1657, 1665, 1673,  
1681 et 1689, rue  
de la Nature

**2017-196TM**

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-033 concernant les propriétés situées au 1651, 1657, 1665, 1673, 1681 et 1689, rue de la Nature a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement dans les premiers cinq mètres de la bande riveraine lorsque prescrite à 10 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-033 relativement aux lots numéros 5 754 959, 5 754 960, 5 754 961, 5 754 962, 5 754 963, 5 754 964, 5 754 965, 5 754 966, 5 754 967, 5 754 968, 5 754 969 et 5 754 970 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7,2-  
Dérogation mineure  
pour la propriété  
située au 61, rue  
Turcotte

**2017-197TM**

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-037 concernant un immeuble situé au 61, rue Turcotte Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 2,79 mètres dans la marge de recul avant lorsque prescrite à 6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 24 avril 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-037 relativement au lot numéro 4 382 624 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7,3-  
Dérogation mineure  
pour la propriété  
située au 855, rue  
Turcotte Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-034 concernant un immeuble situé au 855, rue Turcotte Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre un empiètement de 3,4 mètres dans la marge de recul de la cour avant secondaire lorsque prescrite à 6 mètres;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 mai 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-034 relativement au lot numéro 4 383 507 du cadastre du Québec soit autorisée;

QU'il soit suggéré au demandeur de planter un nouvel arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7,4-  
Dérogation mineure  
pour la propriété  
située au 203,  
boulevard  
Frontenac Ouest

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-044 concernant un immeuble situé au 203, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire à 1,28 mètre la marge de recul latérale droite lorsque prescrite à 4 mètres pour le bâtiment principal, à réduire à 0,7 mètre la distance minimale d'un conteneur à une ligne latérale lorsque prescrite à 2 mètres et à réduire à 1,48 mètre la distance minimale entre la galerie d'accès au

2017-199TM

conteneur et la ligne latérale lorsque prescrite à 1,5 mètre;  
ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 mai 2017;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2017-044 relativement aux lots numéros 4 803 559, 4 803 558 et 4 157 953 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7,5-  
Approbation des  
plans  
d'implantation et  
d'intégration  
architecturale

2017-200TM

ATTENDU QUE les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme ont été déposés et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu des recommandations favorables de ce comité :

- **Plan-projet d'installation d'une enseigne au 216, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2017-046);
- **Plan-projet d'installation d'une enseigne au 313, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2017-049);
- **Plan-projet de rénovation au 269, boulevard Frontenac Ouest** (Recommandation n° 2017-051);
- **Plan-projet d'abattage d'arbre au 450, rue Laflamme** (Recommandation n° 2017-047);
- **Plan-projet de rénovation au 4321, boulevard Frontenac Est** (Recommandation n° 2017-056);
- **Plan-projet d'abattage d'arbres au 413, rue Dionne** (Recommandation n° 2017-054);
- **Plan-projet d'installation d'oriflammes au 144, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2017-059);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 8 et 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire datés des 2 et 16 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7,6-  
Dérogation mineure  
pour la propriété  
située au 1251, rue  
Mooney Ouest

2017-201TM

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-058 concernant un immeuble situé au 1251, rue Mooney Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à réduire à 15 mètres la largeur de 12 terrains destinés à l'implantation d'habitations unifamiliales isolées lorsque prescrite à 18 mètres pour ce type d'habitation;

ATTENDU l'impact qu'aurait une telle dérogation sur les propriétés de la rue Coleraine;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande pourrait porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la dérogation n'est pas mineure, si on tient compte du lotissement des autres propriétés de la rue Coleraine;

ATTENDU QUE cette demande respecte les objectifs du *Plan d'urbanisme*;

ATTENDU QUE cette demande ne respecte pas les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation défavorable prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de lotissement portant le numéro 2017-058 relativement au lot numéro 5 607 833 du cadastre du Québec soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8,1-  
Octroi du contrat de  
remplacement de  
fenêtres à l'Édifice  
St-Jean au et Centre  
Mario-Gosselin

2017-202TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le remplacement de fenêtres à l'Édifice Saint-Jean et au Centre Mario-Gosselin;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Les Constructions MMG inc. (2735-9256 Québec inc.)	12 845,32 \$
Les Constructions Réjean Pomerleau inc.	17 787,61 \$
TDS Construction inc. / GUS	18 855,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;



ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Les Constructions MMG inc. (2735-9256 Québec inc.)**, les travaux de remplacement d'un total de douze fenêtres à l'Édifice Saint-Jean et au Centre Mario-Gosselin, représentant des déboursés totaux s'élevant à 12 845,32 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8,2-  
Octroi du contrat de  
refonte de l'identité  
de la Ville de  
Thetford Mines  
(branding)

2017-203TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la refonte de l'identité visuelle de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix
Les Prétentieux	3 300 \$
Numérique Technologies	11 750 \$
Studio Late Night inc.	14 900 \$
Parallèle Communication-Design inc.	33 500 \$

ATTENDU QUE le comité de sélection a utilisé un système facultatif de pondération des offres afin d'attribuer à chaque soumission un pointage pour les différents critères établis, dont le prix;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services qui porte sur l'offre qui a obtenu le meilleur pointage à la suite de l'analyse;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date des 15 mai et 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Parallèle Communication-Design inc.**, la refonte de l'identité visuelle de la Ville de Thetford Mines pour la somme forfaitaire de 33 500,00 \$ taxes en sus, payable en partie par le fonds de roulement et à même l'aide financière escomptée pour ce projet;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel au versement, par Développement économique Canada, d'une aide financière pour la réalisation de ce projet;

QUE cette dépense soit remboursée au fonds de roulement pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2018.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Marco Tanguay demande le vote.

Les conseillères Denise P. Bergeron et Hélène Martin, de même que les conseillers Michel Verreault, Jean-François Delisle, Yves Bergeron, François Madore et Daniel Poudrier se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers Jean-François Morissette et Marco Tanguay se prononcent contre la proposition.

8,3-  
Octroi du contrat de  
fourniture et  
livraison  
d'accessoires de  
puisards et regards

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et livraison d'accessoires de puisards et de regards;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
Les Industries de ciment La Guadeloupe inc.	14 437,55 \$

2017-204TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Les Industries de ciment La Guadeloupe inc.** la fourniture et la livraison d'accessoires de puisards et de regards selon les prix unitaires déposés et représentant des déboursés anticipés de 14 437,55 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8,4-  
Renouvellement  
des assurances  
collectives  
(employés) -  
Protection mort-  
mutilation-accident  
(MMA)

ATTENDU l'échéance de la police d'assurance décès ou mutilation par accident des employés;

ATTENDU la proposition formulée par l'assureur pour le renouvellement du contrat;

ATTENDU la recommandation du Comité sur les assurances collectives en date du 2 mai 2017;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-205TM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le contrat intervenu entre la Ville de Thetford Mines et SSQ soit renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018 pour un taux de 0,019 \$/1 000 \$ assurable, taxes en sus, et ce, en regard de la protection d'assurance décès ou mutilation par accident des employés de la Ville;

QUE cette prime soit payée à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018 suivant les proportions définies aux conventions collectives et aux ententes de travail des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8,5-  
Renouvellement  
des assurances  
collectives  
(employés)  
  
**2017-206TM**

ATTENDU l'échéance du contrat d'assurance collective;

ATTENDU la proposition formulée par l'assureur pour le renouvellement du contrat;

ATTENDU la recommandation du Comité sur les assurances collectives du 2 mai 2017;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à Croix Bleue Médavie le renouvellement de la couverture de l'assurance collective pour une période de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018, moyennant une prime mensuelle d'environ 54 482 \$, taxes en sus, et ce, en regard des protections d'assurance vie de base, d'assurance vie pour les personnes à charge, d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance maladie des employés de la Ville, le tout selon les taux plus amplement décrits dans le rapport de renouvellement présenté le 2 mai 2017 par la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc.;

QUE la prime soit payée à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018 suivant les proportions définies aux conventions collectives et aux ententes de travail des employés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8,6-  
Octroi du contrat de  
réalisation du  
spectacle  
pyromusical de la  
Fête du Canada

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le spectacle pyromusical donné à l'occasion de la Fête du Canada 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
------------------	----------

2017-207TM

PyroVision Feux d'artifice	16 155,58 \$
Royal Pyrotechnie inc.	24 000,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **PyroVision Feux d'artifice** le mandat de réalisation du Spectacle pyromusical de la Fête du Canada 2017 selon les modalités suivantes:

- le spectacle à présenter le 1<sup>er</sup> juillet 2017 correspond un prix de 15 655,58 \$ taxes en sus;
- le report du spectacle au dimanche 2 juillet 2017 engendrera des frais supplémentaires s'élevant à 500 \$ taxes en sus;

QUE cette dépense soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8,7-  
Suivi - Résolution  
n° 2015-252TM

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution n° 2015-252TM le 6 juillet 2015;

ATTENDU QUE cette résolution portait sur le projet d'implantation d'un centre d'affaires et de congrès;

2017-208TM

ATTENDU QUE cette résolution était conditionnelle à l'octroi d'une aide financière jugée satisfaisante par le Conseil;

ATTENDU les nombreuses discussions des membres de la Commission permanente à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil confirme que l'aide financière provenant des gouvernements provincial et fédéral est jugée suffisante par la Ville;

QUE l'Administration soit autorisée à faire le nécessaire pour la réalisation des mesures prévues par la résolution n° 2015-252-TM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8,8-  
Octroi du contrat de

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs bruns pour la collecte des matières compostables;

fourniture et  
distribution de bacs  
bruns

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2017-209TM

Soumissionnaires	Montants
Distribution Jean Blanchard inc.	822 144,00 \$
Gestion USD inc.	109 144,80 \$ *soumission partielle

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Distribution Jean Blanchard inc.**, la fourniture et distribution de bacs bruns pour la collecte des matières compostables, le tout représentant des déboursés totaux anticipés s'élèvent à 822 144 \$, taxes en sus, et payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2017 pour les produits suivants:

Description	Prix unitaires avant taxes
10 000 bacs roulants de 240 litres de marque Rehrig Pacific	68,00 \$ <i>incluant la distribution</i>
1 130 bacs roulants de 360 litres de marque Rehrig Pacific	70,40 \$ <i>incluant la distribution</i>
13 040 minibacs de cuisine de 9 litres de marque Busch Systems	4,80 \$ <i>sans distribution</i>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Marco Tanguay demande le vote.

Les conseillères Denise P. Bergeron et Hélène Martin, de même que les conseillers Michel Verreault, Jean-François Delisle, Yves Bergeron, François Madore et Daniel Poudrier se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers Jean-François Morissette et Marco Tanguay se prononcent contre la proposition.

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**



aquatique (poste à temps partiel, classe 7) au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 16 mai 2017, le tout assorti d'une période de probation de six (6) mois;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Huppé-Proulx soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,2-  
Embauche au poste  
de pompier à temps  
partiel

**2017-212TM**

ATTENDU l'affichage externe, du 24 novembre au 9 décembre 2016, pour les postes de pompiers à temps partiel, au Service de sécurité incendie et le processus de sélection complété;

ATTENDU les dispositions de la convention collective concernant le pompier à l'essai;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville engage monsieur Samuel Tousignant à titre de pompier à l'essai au poste de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 5 mai 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Tousignant soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,3-  
Embauche au poste  
de préposé aux  
parcs et espaces  
verts

**2017-213TM**

ATTENDU l'affichage interne, du 23 février au 9 mars 2017, du poste de préposé aux parcs et espaces verts, classe 4, à la Division des immeubles et parcs du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Jean-Philippe Côté à titre de préposé aux parcs et espaces verts (classe 4) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 8 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Côté soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,4-  
Embauche au poste  
de préposé aux  
télécommunications

ATTENDU les besoins de doter un poste de préposé aux télécommunications à temps complet au Service de la sûreté municipale;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage et l'article 21.01 alinéa 2 de la convention collective;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne madame Marie-Phylip Cloutier à titre de préposée aux télécommunications (poste à temps complet, classe 8) au Service de la sûreté municipale, et ce, à compter du 11 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Cloutier soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,5-  
Embauche au poste  
d'opérateur de  
machinerie lourde

ATTENDU l'affichage interne, du 28 avril au 12 mai 2017, du poste d'opérateur de machinerie lourde, classe 8, à la Division voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-214TM

2017-215TM



IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Richard Roussin à titre d'opérateur de machinerie lourde (classe 8) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 8 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Roussin soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,6-  
Embauche au poste  
de préposé à l'aréna

ATTENDU l'affichage interne du poste de préposé à l'aréna (classe 7) à la Division immeubles et parcs du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement pendant la période du 8 au 19 mai 2017;

**2017-216TM**

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Sébastien Veilleux à titre de préposé à l'aréna (classe 7) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 9 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Veilleux soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,7-  
Embauche au poste  
de chauffeur B (1er  
poste)

ATTENDU l'affichage interne du poste de chauffeur B (classe 4) à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, pendant la période du 28 avril au 12 mai 2017;

**2017-217TM**

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur André Turcotte à titre de chauffeur B (classe 4) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 8 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Turcotte soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,8-  
Embauche au poste  
de chauffeur B (2e  
poste)

**2017-218TM**

ATTENDU l'affichage interne du poste de chauffeur B, classe 4, à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, pendant la période du 28 avril au 12 mai 2017, ;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Éric Turgeon à titre de chauffeur B (classe 4) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 8 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Turgeon soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,9-  
Embauche au poste  
de journalier (1er  
poste)

**2017-219TM**

ATTENDU l'affichage interne du poste de journalier, classe 3, à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement pendant la période du 18 avril au 2 mai 2017;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en

date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Sébastien Ruel à titre de journalier (classe 3) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 7 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Ruel soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,10-  
Embauche au poste  
de journalier (2e  
poste)

**2017-220TM**

ATTENDU l'affichage interne du poste de journalier, classe 3, à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement pendant la période du 18 avril au 2 mai 2017;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Charles Perron à titre de journalier (classe 3) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 8 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Perron soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12,11-  
Embauche au poste  
de journalier (3e  
poste)

**2017-221TM**

ATTENDU l'affichage interne du poste de journalier, classe 3, à la Division Voirie et aqueduc du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, pour la période du 18 avril au 2 mai 2017;

ATTENDU les dispositions de la convention collective et les candidatures déposées;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires

juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville désigne monsieur Michel Martineau à titre de journalier (classe 3) au Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, et ce, à compter du 9 juin 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Martineau soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Thetford Mines (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 -**

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13,1-  
Acceptation de la  
liste des chèques -  
Avril 2017

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois d'avril 2017;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 15 mai 2017;

**2017-222TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 652 693,61 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 -**

### **GREFFE**

**15 -**

### **SÛRETÉ MUNICIPALE**

**16 -**

### **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 -

## TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17,1-  
Demande de CA et  
engagement -  
Enlèvement  
sédiments Lac-du-  
Huit

ATTENDU le projet d'enlèvement des sédiments dans le Lac-du-Huit prévu pour 2017;

ATTENDU l'obligation de la Ville de demander un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour pouvoir réaliser ce projet;

2017-223TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le responsable du Volet génie et environnement à déposer, pour et au nom de la Ville, la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, pour le projet d'enlèvement des sédiments dans le Lac-du-Huit et confirme son engagement à soumettre à ce même ministère, lorsque les travaux autorisés seront achevés, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux qui ont été réalisés sont conformes à l'autorisation accordée pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17,2-  
Autorisation de  
signature - Fonds  
des petites  
collectivités

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a déposé, dans le cadre des Jeux du Québec 2018, une demande d'aide financière à même le programme du *Nouveau fonds chantiers Canada-Québec*, volet *Fonds des petites collectivités (FPC)* pour son projet d'aménagement et d'amélioration de différents terrains sportifs;

2017-224TM

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur exige l'engagement de la Ville et la désignation d'un responsable municipal;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'octroi d'une subvention pour le projet soumis d'un coût maximal admissible de 1 126 000 \$ dans le cadre du programme du *Nouveau fonds chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC)*, et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet, ainsi que les coûts d'exploitation continue pour le projet soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

20 - **LÉGISLATION**

20,1-  
Adoption du projet  
de règlement  
n° 2017-65-PU

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

**2017-225TM**

QUE le **projet** de *règlement pour amender le Règlement sur le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité RB située de part et d'autre du boulevard Ouellet à même l'aire d'affectation industrielle IB* soit adopté et que le numéro 2017-65-PU lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 3 juillet 2017, à 20 h, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20,2-  
Adoption du projet  
de règlement n°  
2017-130-Z

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

**2017-226TM**

QUE le **projet** de *règlement de concordance pour amender le Règlement de zonage numéro 148 dans le but d'agrandir la zone 2301R à même la zone 2212I* soit adopté et que le numéro 2017-130-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Conseil, le lundi 3 juillet 2017, à 20 h, à la salle du Conseil située à

l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20,3-  
Autorisation  
d'emprunt  
temporaire -  
Règlement n° 604

2017-227TM

ATTENDU l'entrée en vigueur du Règlement n° 604 décrétant une dépense pour l'acquisition d'équipements motorisés, prévus pour 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil contracte des emprunts temporaires d'un montant maximal de 296 000 \$ pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt numéro 604 auprès de la Caisse Desjardins de la région de Thetford;

QUE ces emprunts soient remboursés lors du financement permanent de ce règlement d'emprunt;

QUE le trésorier ou l'assistante-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20,4-  
Travaux de voirie -  
Règlement n° 606

2017-228TM

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 606 est la principale source de financement pour la réalisation de divers travaux de voirie;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines approuve les dépenses relatives aux projets figurant sur la liste suivante :

# Projet	Description	Montant
0606-01	Réfection de la voirie et du pavage de la rue Fortier dans la partie située au sud du chemin des Tours	110 000 \$
0606-02	Pavage du chemin du Lac-Bécancour dans le secteur situé entre le rang de la Chapelle et le rang des Campagnards (rechargement en gravier et pavage)	80 000 \$
0606-03	Réfection du pavage de la piste cyclable dans la partie située entre les rues Saint-Alphonse Sud et Dodier Sud	20 000 \$
0606-04	Remplacement d'un ponceau sur le chemin des	25 000 \$

	Bois-Francis Est	
0606-05	Aménagement d'une voie cyclable sur la rue Houle, entre le boulevard Frontenac et la rue Saint-Maurice	5 000 \$
0606-06	Réfection du pavage de la rue Monfette Est dans la partie située entre les rues Maisonneuve et Sainte-Marthe	120 000 \$
0606-07	Réfection du pavage sur la rue Lafontaine dans la partie située entre l'entrée du parc St-Alphonse jusqu'à l'est de la rue Perreault	100 000 \$
0606-08	Réfection du pavage sur la rue Mooney Est dans la partie située entre la 9 <sup>e</sup> Rue Sud et la rue du Golf (pulvérisation et couche de base)	50 000 \$
0606-09	Réfection d'une section du pavage sur la rue Caouette Ouest dans la partie située entre la SPA et Gosselin Express	110 000 \$
0606-10	Réfection du pavage sur la rue Notre-Dame Est dans la partie située entre la 9 <sup>e</sup> Rue et la 5 <sup>e</sup> Rue	220 000 \$
0606-11	Réfection du pavage sur la rue de l'Église dans la partie située entre le 5137, rue de l'Église et la rue Nadeau	80 000 \$
0606-12	Recouvrement de pavage sur la 9 <sup>e</sup> Rue Sud, dans la partie située entre les rues Bellevue et Mooney Est	60 000 \$
0606-13	Réfection du pavage sur la rue Houle, dans la partie située entre les rues Gingras et Saint-Maurice	110 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 090 000 \$</b>

QUE, si le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent pourra être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20,5-  
Avis de motion  
(Aide financière -  
façade immeubles  
rue Notre-Dame)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement afin de créer un programme d'aide financière pour la rénovation des façades des immeubles du secteur commercial de la rue Notre-Dame.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20,6-  
Avis de motion  
(Règlement de  
circulation)

Le conseiller Marco Tanguay donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* n° 1300, dans le but de modifier la vitesse permise sur la 9<sup>e</sup> Rue Sud.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20,7-  
Avis de motion

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement visant la création d'un



(Aide financière - arbres)

programme d'aide financière pour la plantation d'arbres en cour avant.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20,8-  
Avis de motion  
(CCU)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le Règlement pour constituer le comité consultatif d'urbanisme.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20,9-  
Avis de motion  
(projet n° 2017-65-  
PU)

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de moyenne et forte densité RB située de part et d'autre du boulevard Ouellet à même l'aire d'affectation industrielle IB, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-65-PU.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20,10-  
Avis de motion  
(projet n° 2017-  
130-Z)

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement de concordance amendant le Règlement de zonage n° 148 dans le but d'agrandir la zone 2301R à même la zone 2212I, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-130-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**21 -**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

**22 -**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 22 h 10.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj